

COMMUNIQUÉ

UN GRAND ELAN EN ARRIÈRE

Force Ouvrière condamne la mesure votée par l'Assemblée nationale vendredi 1^{er} juin décidant le passage de 100% à 10% de logements accessibles aux personnes handicapées dans la construction neuve. Cela revient à substituer « l'accessibilité », pour laquelle la France est pourtant déjà en retard, par une « adaptabilité » floue et incertaine : les 90% de nouveaux logements restants seront censés être « évolutifs » et pouvoir être rendus accessibles ultérieurement, sous couvert que des financements le permettent.

Globalement, le projet de Loi ELAN (*Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique*) se traduirait dans le parc social par la création anecdotique de 2300 appartements accessibles par an, soit un appartement HLM accessible pour seulement 30000 habitants !

Et ceci alors que la société française est confrontée au vieillissement de la population et à l'explosion potentielle à terme du nombre de personnes à mobilité réduite, devant bénéficier de logements aménagés.

Force Ouvrière rappelle que cette mesure est contraire à la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France, qui proclame le droit à choisir librement son lieu de vie.

A nouveau, avec cette mesure, la majorité fait le choix de renvoyer chaque individu à son seul sort et réduit encore un peu plus l'égalité de droits et la juste solidarité entre tous. Même les personnes en situation de handicap se retrouvent ici fragilisées. Cette mesure est un grand ELAN en arrière. Elle s'inscrit dans la logique de l'annonce du Président de la République indiquant en septembre 2017 vouloir réduire « les normes qui relèvent de très bons sentiments » ! Visiblement à l'heure du « chacun pour soi », il n'y a plus de sentiments, ni de valeurs !

Paris, le 4 juin 2018

Nathalie Homand
Secrétaire confédérale
Département de l'Économie et du Service Public
nhomand@force-ouvriere.fr